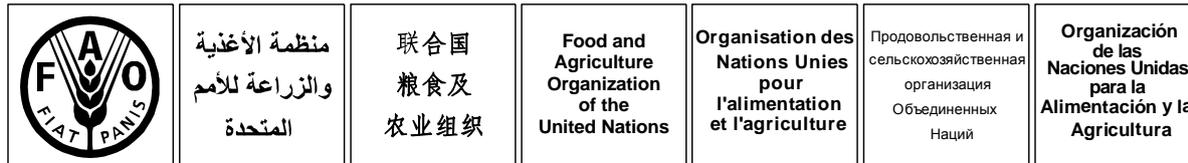


Juin 2013



Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols

Première session

Rome, 11-12 juin 2013

Partenariats régionaux sur les sols

Résumé

- La partie 5.4 du mandat du Partenariat mondial sur les sols (CL 145/REP/F1) se rapporte à l'établissement souhaitable de partenariats régionaux sur les sols, qui devraient constituer des plateformes majeures de coopération et d'échange fructueux entre les organismes de pédologie nationaux et les institutions régionales pertinentes. Ces partenariats devraient aussi conduire des activités spécifiques au niveau régional et exprimer et concrétiser les priorités de leur région respective.
- Le Secrétariat a entamé des consultations en vue de contribuer à l'établissement de partenariats régionaux sur les sols. Elles ont permis de recueillir des informations sur les besoins et les priorités, au moins à titre préliminaire, et aussi de mettre en œuvre plusieurs activités concrètes. Dans ce contexte, le présent document expose brièvement l'état d'avancement de l'établissement de partenariats régionaux sur les sols.

Mesures suggérées à l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols

L'Assemblée plénière souhaitera peut-être:

- a) inviter les partenaires à établir des partenariats régionaux sur les sols, qui soient actifs et couvrent, ou bien toute une région, ou bien plusieurs pays intéressés, liés par la langue, la situation géographique ou la culture;
- b) insister sur l'importance que revêtent les partenariats régionaux sur les sols, actuels et futurs, en tant que cadres essentiels pour la mise en œuvre d'activités fructueuses sur le terrain;
- c) encourager le recours à des partenariats régionaux sur les sols, dans le cadre des activités liées à la production alimentaire et au développement durable;
- d) demander au Secrétariat de continuer à appuyer et faciliter l'établissement de partenariats régionaux sur les sols.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

1. La partie 5.4 du mandat du Partenariat mondial sur les sols (CL 145/REP/F1) prévoit l'établissement de partenariats régionaux sur les sols, qui devraient promouvoir le dialogue, mettre en place un processus consultatif interactif avec les organismes de pédologie nationaux et les institutions régionales compétentes et conduire des activités au niveau régional. Ces partenariats devraient aussi concrétiser les priorités de leur région respective.

2. Le Secrétariat a entamé des consultations en vue de contribuer à l'établissement de partenariats régionaux sur les sols. Des activités liées au renforcement des capacités en matière de cartographie numérique des sols et les premiers efforts de systématisation des données pédologiques existantes ont eu lieu en Asie, en Amérique latine et au Proche-Orient. Des consultations régionales ont été conduites en Afrique de l'Ouest et du Centre et en Afrique orientale et australe. Les institutions de pédologie nationales de la plupart des pays de ces régions ont participé activement à ces activités et ont notamment évalué la situation actuelle et classé par ordre de priorité les aspects à améliorer pour parvenir à une gestion durable des sols.

3. Les rapports nationaux et les ateliers régionaux ont fait ressortir que les principaux problèmes à résoudre pour gérer les sols d'une manière durable aux fins de l'amélioration de la production alimentaire et des services écosystémiques étaient les suivants:

a) Institutions de pédologie

- i) Certains pays n'ont pas d'institution de pédologie. Dans la majorité des autres cas, les institutions de pédologie nationales ont très peu de moyens et ont grand besoin d'être renforcées.
- ii) La collaboration entre les institutions de pédologie, le système de recherche agronomique national et les universités doit être améliorée.
- iii) Le personnel n'est souvent pas informé des dernières avancées scientifiques et technologiques.
- iv) Les outils et le matériel indispensables ne sont pas disponibles.

b) Besoins et priorités

- i) Le renforcement des capacités pour toutes les applications relatives au sol.
- ii) La lutte contre la dégradation des sols, grâce à l'établissement de programmes de conservation et de régénération des sols, nationaux ou régionaux.
- iii) La nécessité de mettre à jour et de moderniser les systèmes d'information sur les sols, nationaux, régionaux et mondiaux.
- iv) L'élaboration de programmes concrets pour l'établissement d'une gestion durable des sols qui soit plus spécialement axée sur l'intensification durable de la production alimentaire.
- v) L'élaboration de politiques nationales plus adaptées, en matière de gestion des sols.

4. Les institutions nationales qui ont participé à ce processus ont rédigé une série de communiqués que l'on peut consulter sur le site web du Partenariat mondial sur les sols.